

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	
-----------------------------	--	--

L'an deux mille vingt-trois le 18 avril, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués le 11 avril 2023, se sont réunis au Trianon – Maison de la Justice – 72 route de Corbeil – 91 360 Villemoisson sur Orge à 20 heures, sous la Présidence de Monsieur Daniel ESPRIN

Nombre de membres en exercice : 78

Présents : BENSARSA REDA Lamia (Juvisy sur Orge), BENSARSA REDA Lamia (EPT GOSB), BERTOL Gino, BIGA Jean-Bernard, BUDELOT Laurence, CORDIER Corinne, CORRE Daniel, CORZANI Olivier DAMIATI Michaël, DELIANCOURT Jean-Claude (CAPS), DELIANCOURT Jean-Claude (Chilly Mazarin) DELMOTTE Kim, DUGOIN Xavier, DUMONTAUD SEURE Aurélie, DURANTON Marianne, ECK Bernard, ESPRIN Daniel, FOUQUE Nicolas, BERAUD Christian, DA SILVA Filipe, GOBRON Grégory, GOMBAULT Jacques, GONZALES Didier, GRILLON Eric (Ablon), GRILLON Eric (EPT GOSB), GUERTON Marc, HILGENGA Wilfrid, HUBERT Serge, JANIN Eric, LAMOUR Alain, LECOMTE Jean-Pierre, PRIEUR LAURENT Romuald, LE ROUX Jean-Claude, MATT Edouard, MAYEUR Véronique, MEARY Nicolas, MORIN Jean-Marc, NEDELEC Gaëlle, NOEL Michel, PEROT Joël, PFEIFFER Nathalie, PIANTONI Gilbert  
PIGEON Marie France, PLANTE François, PROT Pierre, PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), PYOT Frédéric (SIARCE), RASSIER Gérard, SEBBAG Alice, SHEPS Ariel, SOULOUMIAC Michel, TANGUY Sylvain TARAGON Stéphane, TERRIER Michel

Pouvoirs : BEN OUADA Sami, CASTAINGS Laurence (CAPS), CASTAINGS Laurence (Epinay sur Orge) CELLIER Pierre-Henri (Saint Yon), DIRAT Karl, EUGENE Joelle, HARTZ Jean (CAGPS), HARTZ Jean (Bondoufle), PETEL Yann, ROUSSEAU Jean-Baptiste, WITTEK Eugène

Absents : ABENA Gabin, BENIDJER Khellaf, BORTOLI Jacky, CELLIER Pierre-Henri (CCEJR), COLAS Romain, DELPIC Joseph, HAMARD Sylvain (EPT GOSB), HAMARD Sylvain (Paray Vieille Poste), PAROLINI François, PRIVAT Richard, SAC Patrice, SCACCHI Anne (Boissy sous Saint Yon), SCACCHI Anne (CCEJR)

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Madame Alice SEBBAG est désignée secrétaire de séance,**

**OBJET : Installation des nouveaux membres**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article 5211-8

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-397 du 10 octobre 2022 portant modifications statutaires

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant adhésion au SMOYS des communes de Ablon, Bondoufle, Chilly-Mazarin, Corbeil-Essonnes, Epinay-sur-Orge, Juvisy, Savigny-sur-Orge et Soisy-sur-Seine

Considérant le choix des collectivités de modifier leur représentation au sein de l'assemblée délibérante du SMOYS,

**Il est, par conséquent, proposé au Comité Syndical :**

**L'organe délibérant :**

**PREND ACTE** de la désignation des représentants des communes et établissements suivants :

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

Collectivité	Délégué titulaire		Délégué suppléant	
BRETIGNY SUR ORGE	Nicolas	MEARY	Michel	PELTIER
CHEPTAINVILLE	Kim	DELMOTTE	Stéphane	BELLEC
FLEURY MEROGIS	Olivier	CORZANI		
LONGPONT SUR ORGE	Alain	LAMOUR	Hervé	FORCONI
SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	Alice	SEBBAG	Jean-Pierre	VIMARD

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote	
Pour	0
Contre	0
Abstention	0

La délibération est adoptée,

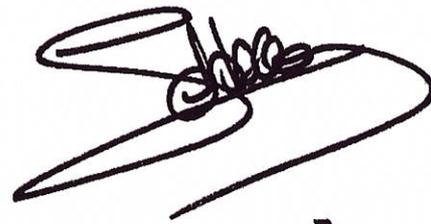
Le Président

Daniel ESPRIN



Le secrétaire

Alice SEBBAG



Date de publication sur le site internet :

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité